



Il s'agira, dès 2005, de développer, d'appliquer et de valider des unités de formation et de situation de travail axés sur le domaine professionnel. Ce travail se fera dans l'optique de la révision de l'ordonnance en 2009 qui touchera également le système dual.

Les objectifs pratiques en école pourront être réalisés soit sous forme de modules spécifiques, de modules globaux, d'entreprises d'entraînement, de création d'une véritable entreprise en milieu scolaire ou encore de stage. Une grande liberté sera donc donnée au école.

Il s'agira également de définir ultérieurement les procédures d'examens de ces modules. Nous sommes d'avis qu'il appartiendra à l'école d'évaluer les compétences pratiques, tout en collaborant avec les milieux professionnels.

Afin d'informer les écoles des différents travaux relatifs à la réforme, il est prévu d'organiser une assemblée générale extraordinaire le 13 mai à Zurich. Des informations vous parviendront ultérieurement.

Les années futures s'annoncent importantes pour nos écoles. Nous défendrons toujours le principe qu'il ne faut pas brader les compétences scolaires qui seront utiles à nos jeunes tout au long de leur vie, telles la maîtrise de la langue maternelle ou celle de langues étrangères.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de très belles fêtes de Noël et une heureuse nouvelle année 2005.

Philippe Gnaegi

Johannes Schlaepfer